



**CARBONE
LOCAL**

*Solution locale de
compensation carbone*

En route pour Paris Climat 2015, Innover pour une compensation Carbone en France

Communiqué de presse

Toulouse, le 29 septembre 2014

La compensation Carbone, outil financier pour la transition écologique et énergétique

L'ARPE Midi-Pyrénées organise un colloque au Palais du Luxembourg le mardi 28 octobre à 14h30

En décembre 2015, la France accueillera la 21ème Conférence des Parties (COP 21) de Paris Climat 2015, avec l'ambition que cette rencontre internationale aboutisse à un accord acceptable et partagé par tous les pays du monde.

L'ARPE Midi-Pyrénées, à l'initiative d'un dispositif national innovant Carbone Local, propose d'apporter divers éclairages aux acteurs économiques sur le sujet de la finance Carbone et organise un colloque au Sénat, le mardi 28 octobre prochain.

LES ACTEURS-CLES SE MOBILISENT A L'APPROCHE DE LA COP21

Le colloque sera ouvert par Ronan Dantec, Sénateur de Loire-Atlantique, vice-président de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire et porte-parole climat de l'organisation mondiale des villes, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

La première partie abordera le rôle de la France à la veille de Paris Climat 2015 (COP 21) en présence de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (sous réserve), et de Laurence Tubiana, Ambassadrice Climat au Quai-d'Orsay (sous réserve).

La seconde partie présentera le dispositif Carbone Local, solution durable de compensation carbone en présence de Martin Malvy, Ancien Ministre et Président de la Région Midi-Pyrénées (sous réserve), Gérard Poujade, Président de l'ARPE Midi-Pyrénées, Fabrice Charpentier, Président CEMEX Granulats Sud-Ouest et de Karine Cottin, Directrice Marketing Stratégie Développement des Laboratoires Pierre Fabre pour la marque ADERMA.

En contribution aux débats, la participation d'experts tels que : William Vidal, Président Directeur Général d'ECOCERT, certification des projets, Renaud Bettin, responsable du programme CO2 Solidaire au GERES, Frédéric Dinguirard, expert des registres Carbone et Claudine Foucherot, chef de pôle recherche CDC Climat, mécanisme de projet, agriculture, forêt.

Contact presse ARPE Midi-Pyrénées : Nathalie Raynal - raynal.n@arpe-mip.com Tel : 06 84 76 15 38

Lire la suite page 2...



**CARBONE
LOCAL**

*Solution locale de
compensation carbone*

En route pour Paris Climat 2015, Innover pour une compensation Carbone en France

UN NOUVEAU DISPOSITIF : CARBONE LOCAL

Midi-Pyrénées est la première Région d'Europe à avoir mis en place un dispositif de compensation Carbone Local, qui simplifie et facilite l'utilisation de la finance Carbone par les entreprises et les porteurs de projets. Pilotée par l'ARPE Midi-Pyrénées et développée en partenariat avec Ecocert, cette dynamique innovante est soutenue par la Région Midi-Pyrénées.

Complémentaire des systèmes de compensation internationaux existants, Carbone Local favorise l'émergence d'une économie circulaire locale autour de la réduction de l'impact environnemental de l'économie française, et contribue à sa compétitivité.

En permettant de réduire durablement et localement les émissions de gaz à effet de serre, Carbone Local apporte une approche territoriale simplifiée pour tout type de volume d'émission, accessible à tous, acteurs privés et publics. Cemex et les Laboratoires Pierre Fabre, à travers la marque ADERMA, ont été les premières entreprises engagées dans le dispositif.

UN LEVIER POUR LE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La finance Carbone est adaptée pour financer la transition écologique et énergétique : elle permet de soutenir des projets peu ou pas émetteurs de gaz à effet de serre, tout en générant des crédits carbone au bénéfice des entreprises ou collectivités engagées.

Une dynamique qui encourage les recommandations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et porte un message de simplification et d'économie auprès des acteurs économiques et des collectivités à l'horizon de la COP 21, Conférence internationale des Parties, organisée en décembre 2015 à Paris, par la France.

A propos de la compensation carbone :

La compensation Carbone est soumise à des règles internationales définies dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Un projet de compensation Carbone doit répondre à 4 critères d'éligibilité : être mesurable (pour évaluer les réductions ou stockages de chaque projet), être vérifiable (par un organisme indépendant), être permanent (les projets doivent avoir une durée minimale), être additionnel (sa réalisation a été motivée par le crédit Carbone).

Informations pratiques

Date : le mardi 28 octobre 2014

Horaires : 14h30 - 17h00

Plus d'information, consulter le programme

Lieu : Palais du Luxembourg - Salle Monnerville

26, Rue de Vaugirard - 75006 Paris

Obligatoire : se munir impérativement d'une pièce d'identité pour accéder à la salle

Contact organisation : Julien Lavaud - lavaud.j@arpe-mip.com - Tel : 06 77 31 50 55

En savoir + : www.arpe-mip.com

ARPE Midi-Pyrénées
L'agence régionale du développement durable

